



LETTRE D'INFORMATION N° 04/2023

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveneur.fr- site internet : www.norroyleveneur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

Rénovation Ecole - Choix des Entreprises

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité, les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :

LOT 1 GROS OEUVRE DÉMOLITION : société SARIBAT SARL pour un montant total de 40 680,00 € HT.

- Offre de base pour un montant de **38 430,00 € HT.**
- PSE pour un montant de **2 250,00 € HT.**

LOT 2 MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS : société BONECHER pour un montant total de 113 817,41 € HT.

- Offre de base pour un montant de **97 856,15 € HT.**
- PSE pour un montant de **15 961,25 € HT.**

LOT 3 PLÂTRERIE FAUX PLAFONDS : société UDEBAT pour un montant total de 79 529,13 € HT.

- Offre de base pour un montant de **79 529,13 € HT**

LOT 4 SERRURERIE : Déclaré sans suite.

LOT 5 PEINTURE : société AL RENOV pour un montant total de 13 500,00 € HT.

- Offre de base pour un montant de **13 500,00 € HT.**

LOT 6 REVÊTEMENTS DE SOL : société NICOLETTA pour un montant total de 13 744,00 € HT.

LOT 7 SANITAIRE PLOMBERIE CVC : société SRC & CIE pour un montant total de 83 000,00 € HT.

LOT 8 ÉLECTRICITÉ : société MELONI un montant total de 73 888,00 € HT.

LOT 9 MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC : société NORBA LORRAINE SARL pour un montant total de 35 959,00 € HT.

Demande de Subvention DETR / DSIL pour le passage en LED de notre éclairage

Karine WEBER, Adjointe aux Finances rappelle que lors du dernier Conseil, la proposition de l'UEM pour la rénovation de l'éclairage public par le passage en LED pour un montant de 86 990,00 € HT soit 104 388,00 € TTC a été retenue.

Nous avons la possibilité de solliciter une subvention DETR/DSIL à hauteur de 40%, soit un montant de 34 796,00 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à en faire la demande.

Location de la chasse

Après la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023 autorisant le renouvellement du bail de chasse en gré à gré pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) réunie le 28 août 2023 a proposé et le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité les propositions suivantes :

Réserves : L'article L.429-4 du Code de l'Environnement dispose que le propriétaire peut se réserver le droit de chasse sur les terrains d'une contenance de 25 ha au moins d'un seul tenant,

Terrains Militaires : 167 ha 38 a 51 ca.

Elitest : 1 x 38 ha 35 a 28 ca au Grand Pré et aux Triches.

1 x 16 ha 07 a 02 ca aux Jalennes sur la Commune de Norroy-Le-Veneur et 37 ha 65 a 65 ca sur les Communes de Plesnois et Saulny, soit un total de 53 ha 72 a 67 ca.

Monsieur CHARRY – Demande non recevable, il n'y a que 5 ha sur les Communes de Norroy-Le-Veneur et Saint-Privat-La-Montagne.

Enclaves : Le Code de l'environnement (article L.429-17) dispose que lorsque des terrains de moins de 25 ha sont enclavés, en totalité ou en majeure partie, dans des terrains réservés, le propriétaire du fonds réservé le plus étendu a la priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés. Il est ici question d'un droit de priorité.

Militaire : 1 x 1 ha 04 a 24 ca

1 x 3 ha 18 a 95 ca

Soit un total de 4 ha 23 a 19 ca.

Elitest : 1 x 1 ha 07 a 20 ca.

Consistance du lot Communal :

Lot unique de 432 ha 32 a 75 ca.

Clauses particulières :

Les battues le dimanche sont autorisées jusqu'à 14h00.

Des battues exceptionnelles peuvent être ajoutées à la demande de la Mairie.

Demande de gré à gré :

Dépôt du dossier de demande de gré à gré le 23 août 2023 par Monsieur FLERES Patrice, la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) a donné un avis favorable pour la reprise du lot de gré à gré.

Prix de la location de la chasse :

Le prix est fixé à 3 700 € par an. Ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de chasse négociée de gré à gré.

Signature convention du prestataire de la restauration scolaire et périscolaire

La Commune a fait le choix d'organiser le service de restauration et de périscolaire sur le village à la salle du Fournil. Le prestataire sera la Fédération des Foyers Ruraux de la Moselle. Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023 – 2026.

Avis d'enquête publique pour le projet de construction et d'exploitation d'une déchetterie à Maizières-lès-Metz

Un avis au public a été affiché à la mairie de Maizières-Lès-Metz, commune d'implantation du projet ainsi que dans les communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre de l'installation concernée soit Norroy-Le-Veneur, Fèves, Semécourt et Woippy.

Un dossier de consultation a été mis à disposition du public pendant une durée de 4 semaines à la mairie de Maizières-Lès-Metz.

L'article R. 512-46-11 du code de l'environnement prévoit la consultation du Conseil Municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable au projet de construction et d'exploitation d'une déchetterie à Maizières-Lès-Metz par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Rapport annuel sur le prix de la qualité du service assainissement de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport. Vous le trouverez sur le site de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Remboursement columbarium

Il a été accepté à l'unanimité un remboursement d'un columbarium et la revente de celui-ci.

Subvention vélo

Une demande de subvention pour l'achat de vélo nous est parvenue. Celle-ci doit être approuvée par le Conseil et l'a été à l'unanimité.

Acceptation de chèque

Deux chèques ont été acceptés à l'unanimité : un remboursement Auchan (64.99 €) et un remboursement Transport (288.10 €).

Adhésion de Rives de Moselle au Syndicat Mixte E-LOG'IN 4

Le syndicat mixte a pour objet exclusif la création, l'aménagement, la gestion et le développement d'une plate-forme industrielle et logistique tri-modale sise sur les bancs des communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange et dont la vocation est de constituer une plate-forme logistique tri-modale et industrielle.

En mai 2023, le Président du Syndicat E-LOG 'IN 4 a proposé au Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle d'étudier une nouvelle association, au sein du périmètre syndical augmenté du port de Richemont-Mondelange, en vue d'élaborer et de conduire un projet concerté.

Le port de Richemont-Mondelange est notamment composé de :

- ✓ Superficie terrestre d'approximativement. 32 ha (+ 7,4 ha raccordement au RFN), proche de Gandrange
- ✓ 1 000 m de quai (quai + darse)
- ✓ Portique de chargement / déchargement (benne 16 t): non opérationnel actuellement /
- ✓ Équipements de déchargement et de chargement mobiles sur les quais à ferrailles, à fonte, à sable et à granulats
- ✓ Une halle de 3 000 m², pour le stockage de vrac ou de produits sidérurgiques (maxi 30ml) avec un pont roulant à 2 chariots de 6 t (12t).
- ✓ Réseau ferré de 10 kms

La Communauté de Communes Rives de Moselle partage, avec E-LOG'IN 4, le souci de garantir une maîtrise publique du foncier des ports fluviaux. Les deux entités poursuivent la même ambition de s'assurer de la qualité des futures implantations et dans le contexte de la zéro artificialisation nette, celle de favoriser une gestion globale des emprises concernées des ensembles portuaires. Elles soutiennent de part et d'autre, la construction d'une logistique territoriale, multimodale, complémentaire, respectueuse de l'environnement.

Cette adhésion est subordonnée à l'accord du Conseil, celui-ci l'a donné à l'unanimité.

Motion en faveur de l'ouverture vers le sud de la France depuis la Moselle

Le Président du Conseil Départemental de la Moselle demande qu'il soit rétabli les liaisons entre la Lorraine, Lyon et le Sud de la France (avant les travaux de Lyon Perrache en 2018) avec une plus grande amplitude horaire et un meilleur cadencement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette motion.

Cette motion sera sur notre site.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Bus du vendredi

La municipalité renouvelle en partenariat avec les communes de Fèves et Semécourt le service du bus du vendredi après-midi tous les 15 jours. Les communes ont décidé d'ouvrir ce service à partir de 55 ans, ainsi que les accompagnants des personnes handicapées sans distinction d'âge.

Calendrier 2023 :

Les vendredis de 2023 : 15 et 29 SEPTEMBRE - 13 et 27 OCTOBRE – 10 et 24 NOVEMBRE – 8 et 22 DECEMBRE.

Attention les horaires du bus évoluent !

Aller :

13h42 : rue de Fèves

13h45 : Larue

13h48 : rue du Charrau

14h10 : Quai du Rimport

Retour :

18h00 : Quai du Rimport

18h20 : rue du Charrau

18h23 : Larue

18h26 : rue de Fèves

Permanence Salle A. Bourson

Les horaires de la permanence pour visiter et réserver la salle polyvalente ont changé.

Nouveaux horaires : tous les mercredis (sauf jours fériés) **de 17h30 à 19h30** à la salle ou au 03 87 51 33 83.

APEI - Opération Brioches de l'Amitié - Rappel

Les fonds collectés constituent l'apport en fonds propres de l'association APEI Vallée de l'Orne et c'est grâce à ce fond que l'association peut investir dans du nouveau matériel et des nouvelles structures pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Cette année, la vente des Brioches de l'Amitié se fera du 11 au 15 octobre. Nous recherchons des volontaires pour la distribution, vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles ? Inscrivez-vous en Mairie – Téléphone : 03.87.51.34.30.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et pour l'accueil que vous réserverez aux bénévoles pour cette opération de solidarité.

Bois de chauffage – Syndicat Mixte de la Gestion forestière

Les personnes intéressées par une coupe de bois de chauffage pour 2024 (20 stères maximum par personne) peuvent s'inscrire en mairie avant le 15 octobre 2023, nous transférerons les demandes au syndicat. A titre indicatif, la coupe de bois était à 12.00 € TTC pour une coupe normale et 6.60 € TTC sur terrain accidenté ou difficile d'accès et de bois de moindre qualité. Cette coupe peut se trouver sur toutes les communes adhérentes au Syndicat. La personne inscrite devra se trouver sur le lieu de sa coupe pendant toute la période du chantier.

Broyage des branchages du lundi 16 octobre 2023 au jeudi 19 octobre 2023

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins. Diamètre maximum : 7 cm, 3 m³ de contenance maximum. Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Gendarmerie Nationale - Contrôle de vitesse

Suite au changement de commandement à la BTA de Maizières-lès-Metz, une réunion a eu lieu avec les élus. Le nouveau Commandant de Brigade de gendarmerie nous a informé que des contrôles de vitesse seront effectués aux endroits sensibles favorisant les vitesses excessives sur l'ensemble de la commune.

Distillerie Communale de Plesnois – Minimum 100 litres

Inscription : Monsieur Michel ROBERT au 06.10.21.25.16

ASSOCIATIONS

PROGRAMME ENPha



DIMANCHE 17 SEPTEMBRE DE 10H A 18H

EGLISE SAINT-PIERRE DE NORROY-PLESNOIS

Aux armes, Norroy ! l'église fortifiée, lieu de défense et de refuge. Se défendre au Moyen-Âge.

Manifestation organisée par l'association ENPha.

Au cours de cette journée, le livre « Norroy » qui relate l'histoire mouvementée du village par le biais d'une aventure théâtrale, sera proposé au public.

PROGRAMME ASD

Retrouvez les activités de l'Association Sports et Détente pour la saison 2023-2024 sur <https://www.couarail-norroy.fr>

PROGRAMME De Feuilles En Fleurs

Vendredi 6 Octobre, salle A. Bourson de 18h30 à 20h30



Conférence sur le Climat et le rôle de chacun pour l'avenir de la planète :

« le Climat, et moi, et moi, et moi... » par Claude Schirtzinger, habitant de Plesnois et membre du Groupe de réflexion les Shifters

... Ou comment contribuer à la décarbonation pour la mobilité, l'alimentation, le logement et le numérique ; mieux comprendre et agir individuellement à travers des actions quotidiennes simples et accessibles.

Entrée gratuite.

Dimanche 15 Octobre de 10h00 à 13h00

Bourse aux Plantes

Cette bourse d'échange de plantes est gratuite, elle aura lieu rue des Vergers (Très au Près) à Plesnois.

INFORMATIONS GENERALES

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) du 10 mars 2023 met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires.

Déployer une démarche ascendante de planification des espaces privilégiés pour des ZAENR, grâce à des propositions effectuées directement par les communes.

Les ZAENR visent à orienter le développement des ENR, via la possibilité d'intégrer les zones dans les documents d'urbanisme.

Sécuriser, diversifier et augmenter l'approvisionnement énergétique. Selon le réseau de transport d'électricité (RTE), nous devons produire 60 % d'électricité de plus en 2050 qu'à l'heure actuelle. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe à 33 % la part des ENR dans notre consommation nationale en 2030, part qui s'élève à 22 % en 2022.

Renforcer l'acceptabilité des projets ENR, en structurant le débat local par l'organisation d'une concertation, et en tenant compte des contraintes de chaque commune.

Accélérer le développement ENR dans sa commune, par un signal positif envoyé aux porteurs de projets, et donc des retombées économiques locales. Les ZAENR permettent aux collectivités d'indiquer aux porteurs de projet des zones préférentielles d'implantation.

Les communes doivent proposer une cartographie locale des zones d'accélération du développement de projet d'énergie renouvelable par délibération du Conseil Municipal.

Pour plus de renseignements, nous mettons en ligne le guide pratique des élus.